

I.P.N.C.
N° 943
Rapp. P.N.U.
Direction 1960
Secrétariat
Comptabilité

N° 2049/Rapp.
Rapport mensuel Juillet 1960.

Lusingsa, le 11 Août 1960

M/S 17

en
STENCILÉ LE 21/8 1960

- Transmis à Monsieur le Président de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi à Bruxelles (2 exempl P.I.)
à Monsieur le Ministre de l'Agriculture au Gouvernement Général à Léopoldville.
à Monsieur le Ministre Président du Gouvernement Provincial du Katanga à Elisabethville.
à Monsieur le Procureur Général à Elisabethville
à Monsieur le Conservateur en Chef des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi à Gabiro.

RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION DU SECTEUR NORD DU PARC NATIONAL DE L'UPEMBA DURANT LE MOIS DE JUILLET 1960.

CHAPITRE I. SITUATION GÉNÉRALE

Personnel exécutif en Afrique:

Conservateur Chef de Station : de Wilde, J.

Personnel Congolais :

A. Corps des gardes :

- 1° Effectif: 52 :
1 Brigadier Chef
1 Brigadier
5 gardes principaux
7 gardes de 1ère classe
22 gardes de 2ème classe
16 gardes élève
52 + 1 fils de chef engagé le 29/Jullet/1960 à l'essai avec promotion rapide.

2° Déploiement:	N° PG.	Nom	Effectif	Zone
a) Secteur	2	Misubuy	5	N° 4
	3	Kalui	7	
	4	Sanga	6n° 3
	6	Mongolo	6	
	6	Munte	5n° 2
	7	Kipafu	5	
	8	Kanu	4n° 1
	9	Fubwe	2	
	1	Lusingsa	6	
			<u>46</u>	
b) à la Station		: guide	2	
		piquet	3	
		Brigadier chef	1	
			<u>1</u>	
		TOTAL:	52.	

(à suivre s.v.pl.)

3°) Surveillance:
Voir au résumé des rapports des gardes le détail des patrouilles réalisées au cours du mois.-

PG. de Kalui: ~~ces~~ ^{des} gardes ont voulu se replier suite aux ^{inscriptions} tendances politiques.

~~Vacation~~ (dont ils sont l'objet. Leur situation n'offrant momentanément aucun caractère de gravité nous avons réussi à les persuader à rester sur place.

4°) Sanction : Un seul (voir en annexe)

B Travailleurs:

1°) Effectif 58:

2) répartition :

Clerc	1
Commis météo	1
Planton	1
Infirmier	1
Chauffeurs	2
Boys Chauffeurs	2
Forgeron	1
Centraliste	1
Menuisier	1
Peintre	1 (en congé tout le mois)
Maçon	1
Aide maçon	1
Coupe de bois	2 (en disponibilité le 5/6)
Magasinier	1
Jardiniers	3
Tailleur	1

Travailleurs ordinaires 37 (dont 11 en disponibilité depuis le 5/6/1960 + 2 en disponibilité depuis le 22/7/1960 et 1 licencié le 4/7/1960)

Inscrits 58 (effectif travailleurs)

Debut du mois 49 et en fin du mois 41.

Répartitions des travailleurs ordinaires:

jusqu'au 15/7: équipe volante 11, piste Munte 8, piste Mabwe

6.

A date du 15/7/1960: regroupement en une seule équipe volante.

3°) Mutation sans objet.

4°) Etat sanitaire:

Le Docteur Alazrakis, médecin de la Sermikat n'a pas effectué la de visite au cours du mois de juillet par suite de son départ en Europe son remplacement n'est pas prévu. Nous donnons deux médecins

Malades traités en juillet au dispensaire de la Station:

Homme: 30 Femmes: 18 Enfants: 34

Nombre d'inscriptions à visite au dispensaire en juillet

Hommes : 150 Femmes: 114 Enfants: 250

Enfant en bas-âge pour la consultation de nourrissons: 5

régulièrement tout au long du mois, 11 de façon interrompue.

Examen systématique des selles, urine et du sang par l'Infirmier de la Station.

(à suivre s.v.pl.)

S E L L E S

Hommes	5	:	Ankylosme	:	
Femmes	4	:		:	Accouchements
Enfants	10	:	Bacille coli 2	:	

U R I N E

Hommes	1	:		:	Hôpitalisé
Femmes	-	:		:	
Enfants	-	:		:	

S A N G

Hommes	10	:	Schizonts
Femmes	3	:	"
Enfants	5	:	"

Activité et missions extérieures:

Chef de Station : de Wilde, J.

- Le 1^{er} Juillet : Représenté le PNU au "Te Deum" à Mitwaba Congé
- Le 2/7 : Congé cession vivres
- Le 3/7 : Congé
- Le 4/7 : Comptabilité (paiement) - organisation de patrouilles - courrier et conférence avec le Conservateur du P.N.U.
- Le 5/7 : Comptabilité - clôture du livre de caisse et vérification en caisse - Dactylographie état des recettes et dépenses surveillance travaux
- Le : Déplacement AR. à Mitwaba - charge - vivres - courrier dépôt vidanges - paiement factures cash. Relevé des engagements impayés - dépouillement du courrier
- Le 7/7 : Etat des déplacements des véhicules - contrôle stocks carburants - tableau du coût des transports - Licenciement le cantonnier - Proposition de licenciement 1 garde
- Le 8/7 : Déplacement à Misweswe pour inspection équipe entretien et acheminement ravitaillement. Parti la comptabilité juin aux fiches budgétaires. Envoi des salaires des gardes et travailleurs hors station
- Le 9 : Déplacement AR. à Mitwaba (conduire enfant de Wilde à l'hôpital - contact avec AT. pour dépôt armes et munitions et examen plainte. Déplacement AR. Mont. Komona pour combattre un incendie qui aurait dévasté le Parc. retour à 18h.
- Le 10/7 : Déplacement AR. Mitwaba pour dépôt munitions et transport famille de Wilde devant loger à Mitwaba suivant directive AT. travaux divers d'administration
- Le 11/7 : Déplacement AR. Mitwaba: évacuation par avion de Mitwaba des femmes et enfants, Puis clôture livre de caisse et contrôle encaisse devant témoins. Logement à Mitwaba sur instruction AT. l'évacuation générale de tous les européens état probable
- Le 12/7 : Retour à la station travaux divers d'administration.
- Le 13/7 : Courrier - bons de rations des gardes en secteurs organisation de la station et problème du ravitaillement - rappel des cantonniers et familles à la station en vue mise en disponibilité éventuelle.

(à suivre s.v.pl)

- Le 14/7 :Déplacement AR.:Lusinga/Mongolo/Sanga acheminement du ravitaillement et inspection
- Le 15/7 :Déplacement AR.Mitwaba via Selkibara pour approvisionnement personnel congolais en viande ou poisson notre stock etant épuisé suite carence de livraison
- Le 16/7 :Rédaction et dactylographie rapport "juin"
Rapport des gardes du PG.Misubuy sur incursion Kabenga dans le Parc.Dresse Procès Verbal
- Le 17/7 :S.D.Déplacement AR. Mitwaba pour affaire Kabenga(prémices de reinstallation dans le vallée de la Lufara)
- Le 18/7 :P.V.d'OPJ n°2005-aff.Michadi et consorts;ferme et expédie le courrier-cession vivres envoyé les centres pour prendre livraison de poisson à Pweto-Etablissement de feux preventifs entre le Luvua et la Kadidika.Bon de ravitaillement et équipement
- Le 19/7 :Divers administration et emballage des bagages des membres de la famille de Wilde évacués à l'improviste
- Le 20/7 :Reception 1497 Kg poisson-bon ravitaillement 6 semaines des PG.Mongolo-Sanga-et Munte-Surveillance travaux à la station-peinture du murs intérieurs et plafond du bureau
:P.V.d'O.P.J.n°2015-Dépouillé et et ind et 2016-Dépouillé et indicatorié le courrier
- Le 21/7 :Congé
- Le 22/7 :Rangé le bureau après peinture-exposé et commentaires sur l'assurance décès-divers administratif, bagages famille de Wilde.
- Le 23/7 :Marche de farine-correspondance et classement bagages famille de Wilde.
- Le 24/7 :S.D.
- Le 25/7 :P.V.d'O.P.J. n°2021 et 2022-divers administratif et préparé déplacement du lendemain.
- Du 26/au 29 :Inspection des PG.Kalui-Sanga-Mongolo-et Munte-Kipafu et Misubuy et acheminement de leur ravitaillement
- Le 26/7 :Kipafu/Kyampongo-rapport des gardes
- Le 27/7 :Pont Munte/Munche
- Le 28/7 :Kalui:rapport des gardes
- Le 29/7 :Sanga/Mongolo/Musangai et retour station rapport des gardes des
- Lé 30/7 :Condense des rapports et observation du gardes paiement et distribution de rations
- Le 31/7 :S.D.

Recapitulation:

Déplacement en brousse	5 jours
Déplacement à Mitwaba	2 jours (lnuit)
Déplacement AR.	6 jours
Séjours à la Station	18 jours
	<u>31 jours</u>

Constats d'infractions:

=====
Secteur Misubuy:

PV.n°2015 à charge de 3 Congolais de Kabenga pour abattage de 3 phacochères et incendie volontaire de brousse dans un but de chasse.
PV.n°2015: première de reinstallation de notable Kabenga et

(à suivre s.v.pl.)

de ses gens dans la vallée de la Lufira pêche au filet-piége de taupes dorées-abattage 1 waterbuck et 2 phacochères. PV. n° 2022: Menaces de repésailles contre les gardes et pêche de la part du notable Kabenga et de 44 de ses hommes dont 3 porteurs de fusils.

Secteur Munte: PV. n° 2021 Enlèvement des bornes limite P.N.U. placées en Chefferie Kayumba par la commission de délimitation en exécution des instructions données par le chef Kayumba à ses notables. Défense formulée par le notable Kisunkuta du village de Mbwe aux gardes du PG. Munte de venir patrouiller sur ses terres sises dans le P.N.U., affirmation de l'inexistence du Parc et de la législation sur réserve de chasse et de pêche.

Aucune infraction n'a été signalée dans les autres secteurs et notamment dans la région de Sanga où la réinstallation du village de Sanga se poursuit, si ce n'est des traces de circulation.

En région baluba le moral de nos gardes, sensibles aux invectives orales à tendances politiques qui leurs sont lancées, est assez bas. Il en est de même pour les gardes du secteur de Misubuyi qui ont tendance à vouloir se replier vers le plateau.

Nous tendons malgré tout à maintenir la permanence des postes en place et à continuer à faire exercer la surveillance dans la région.

Secteur de Kalui: un barrage de pêche découvert et détruit à la Lovoi. Jugement des infractions. Pratiquement les poursuites et jugements sont rendus difficiles par suite des distances considérables et du chevauchement du P.N.U. sur le ressort de compétence judiciaire de deux Districts et de 3 Territoires. Il serait souhaitable que le juge de police résidant à Mitwaba voit, le cas échéant (flagrant délit) sa compétence étendue à l'entièreté du secteur Nord du P.N.U. et non plus limitée aux seules limites de ce Territoire.

Protection de la végétation du Parc.

=====

Dans la région de Fubwe un contre-feu à dû être établi dans les paturages de Selkibara pour éviter que l'incendie y allumé ne se communique au Parc qui'il aurait entièrement dévasté. Des feux préventifs ont été établis dans le triangle formé par la tête de source de la Luvua et de la Kadidika.

Protection de culture indigènes.

=====

Aucune déprédation ne nous été signalée.

Etat sanitaire de la faune.

=====

Rien de particulier à signaler si ce n'est que sous la dénomination commune de "Kashia" il semble qu'il y ait deux variétés nettement différentes l'une de l'autre par la couleur de la robe l'une nettement marron acajou pouvant présenter une teinte très foncée sur la tête, l'autre isabelle et pouvant présenter une teinte au contraire très claire sur la tête. Ne disposant pas de jumelles dont nous avons pourtant demandé l'octroi il ne nous est pas possible de donner plus de précisions.

AUTORISATIONS ACCORDEES.

=====

9 Personnes résidents au Congo ont effectué la visite du Parc au cours du mois (dont 2 voitures à permis taxés)

(à suivre s.v.pl.)

CHAPITRE II. TRAVAUX SCIENTIFIQUES.

Zoologie.

Voir au résumé du rapport des gardes les observations faites en matière d'accouplements, mises bas mortalité et nidification.-
Egalement en annexe, les tableaux d'observations en matière de dénombrement de la faune.

Botanique.

Rien à signaler

Geologie.

Rien à signaler

Météorologie.

chute de pluie:	neant.
Température maximum	26,2
Température minimum	5,8

Mesure d'étiage.

Relevés interrompus.

CHAPITRE III. TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN.

Macon: plate forme d'écoulement commandant l'accès au garage
Peinture des murs intérieurs et plafond du bureau de la station
Pont de la Munte (sur credit spécial touring club.)

Menuisier: fermeture serelage et marquage des bagages de la famille de Wilde, réparations divers au camp confection de tables en bois de récupération pour les habitations du personnel Congolais.

Pistes: Piste limite de la Bange + 12 Km. Piste vers la Muye: 10 Km.

Tailleur: Tenues n°2 pour gardes: 9; Tenues n°1 pour gardes: 3
Tenues de travailleur pour spécialiste 1 réparations divers.

Postage: ravitaillement des gardes en secteurs

Feux preventifs:

CHAPITRE IV. COMPTABILITE.

Les dépenses réelles s'élèvent à	152.480,--
En caisse au 30/6/1960:	
à la Station:.....	51.035,--
à la Banque :.....	168.781,--
	<u>219.816,--</u>

Fait à Lusanga, le 11 Août 1960
Le Chef de Secteur
J. de Wilde
Conservateur.

Juillet 1960

Relevé des Sanctions
infligées aux gardes du Secteur Nord

Tumbwe Diovasre : garde de 2me cl . 26,- pour absence 2 jours
3 jours de salle de police
pour refus public d'ordre:et
indiscipline

Une proposition de licenciement approuvée par Monsieur le Conseiller provincial du PNU, a été soumise à Monsieur le Ministre Président du Gouvernement provincial du Katanga et motivée comme suit :

Indiscipline répétée - tendances fréquentes à la grossièreté et à la critique de ses supérieurs tant Européens que Congolais - Refus et discussion d'ordres avec récidive - Montre très peu d'intérêt à son travail.

Ces antécédents ont fait l'objet d'une récidive le 5/7/60 ce qui entraîna une sanction provisoire de salle de police qu'il commença du reste pas refuser faisant de l'esclandre dans le camp.

Lusanga le 1er Août 1960

Le Chef de Secteur

de Wilde, J.